Le Vildéen

Magazine d'informations communales

2019

n° 2

Le mot du maire

Ce bulletin municipal est le dernier de la mandature car vous le savez les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020. Le mandat qui se termine a été bien rempli avec près de deux millions d'investissements et de nombreuses réunions tant au niveau intercommunal qu'au niveau communal. Dans ce mot, je tiens à remercier les élus qui ont accompli avec beaucoup d'enthousiasme et d 'abnégation les tâches qui leur ont été confiées tout au long de ces six années.

A l'approche des élections, nous allons entrer dans une période tumultueuse où chacun ira de son pronostic ou de ses supputations quant aux candidats potentiels pour ce prochain mandat. Il faut rester serein et se dire qu'en démocratie toutes les candidatures sont les bienvenues et que ce sont les électeurs qui ont le dernier mot. Le conseil municipal qui sortira des urnes sera je le souhaite à la hauteur des précédents et prolongera les projets qui ont été réalisés ou engagés sous cette mandature. Etre maire c'est s'engager dans un contrat relativement long au service d'une population qui est de plus en plus exigeante ; le maire doit avoir une vision de l'avenir tout en restant proche du terrain et prendre les décisions qui s'imposent. Sa responsabilité est engagée puisqu'il est chargé de l'exécution des décisions du conseil municipal, qu'il représente la commune en justice, passe les marchés, signe les contrats, prépare et gère le budget. La qualité essentielle du maire est de rester lui même et de privilégier l'intérêt collectif avant l'intérêt individuel ; il doit rester juste et impartial et surtout aimer ce qu'il fait.

Je ne vous parlerai pas des projets pour les années à venir puisque ce sera au prochain conseil de délibérer et d'établir un plan pluri-annuel d'investissements. Je mets seulement en exergue les réalisations qui sont en cours ; il s'agit de la liaison douce route de Dinan et rue du Pont des Vignes, les allées du cimetière, l'aménagement du parc au coeur du bourg, la démolition et la reconstruction du boulodrome et le projet immobilier rue des Templiers (maison de la famille Briand). Tous ces investissements ont été budgétisés et seront réalisés sans emprunt nouveau.

Quelques mots sur la citoyenneté et le respect des biens et des personnes. Nous avons à déplorer de nombreuses incivilités qui perturbent le bon fonctionnement de notre collectivité et entament fortement le mieux vivre ensemble. Je demande à chacun de faire un petit effort pour respecter l'autre et faire en sorte que chacun puisse trouver sa place.

Un mot pour terminer et vous indiquer que le PLUIH sera probablement voté en début d'année 2020 et qu'il sera applicable immédiatement.

Je vous donne rendez-vous pour la cérémonie et le repas des aînés le 11 novembre et pour les voeux le 5 janvier 2020.

Bonne lecture.

Le Maire,
Jean-Yves JUHEL

Horaires d'ouverture de la mairie

Tél. 02 96 27 61 57 - Fax 02 96 27 07 99
mairievilde.guingalan@wanadoo.fr
www.vilde-guingalan.fr

	Matin	Après-midi
Lundi	9H00 - 12H00	14H00 - 17H00
Mardi		
Mercredi	9H00 - 12H00	14H00 - 17H00
Jeudi	9H00 - 12H00	
Vendredi	9H00 - 12H00	14H00 - 17H00
Samedi	10H00 - 12H00	

Sommaire

Conseils municipaux.....p 3
Infos administratives .....p 9
Infos communales..... p 17
Scolaire / Périscolaire..... p 20
Vie associative..... p 23
Infos pratiques ..... p 28

Mise en page :
RoudennGrafik, 02 96 58 02 03

Extraits des comptes rendus de conseils municipaux

Séance du 11 avril 2019

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO, Daniel JEGO, Jérôme JUVAUX, Myriam LE BAIL

Absents : Gérard MIRIEL ayant donné pouvoir à Monique LEMOINE, Virginie CABUY ayant donné pouvoir à Jean-Yves JUHEL, Nadège DAMIDE ayant donné pouvoir à Myriam LE BAIL

VOIRIE / URBANISME

Aménagement de l'angle entre la rue de l'Ecole et la route de Dinan

Le conseil municipal décide de réaliser des travaux d'aménagement paysager à l'angle de la rue de l'Ecole et de la route de Dinan et de retenir les offres remises par les sociétés REHEL de LA LANDEC pour un montant de 339,00 euros H.T., soit 406,80 euros T.T.C., l'Atelier GAUTHIER de TADEN pour un montant de 417,50 euros H.T., soit 501,00 euros T.T.C. et par Monsieur Pascal DURAND de VILDE-GUINGALAN pour un montant de 750,00 euros H.T., soit 900,00 euros T.T.C.

Busage de l'accès aux propriétés privées

Afin de maitriser les travaux de busage sur la commune, il a été décidé de fixer comme suit les tarifs :

TRAVAUX	TARIFS
Pose d'une buse (6ml) nécessaire à la réalisation d'un accès	140 €
Buse supplémentaire	200 €

PERSONNEL / FINANCES

Impôts locaux – vote des taux d'imposition 2019

Il y avait une différence importante entre les taux d'imposition intercommunaux des anciennes communautés de communes. Afin de déterminer les taux d'imposition de Dinan Agglomération, les conseillers communautaires ont demandé aux communes d'adapter leurs taux sur trois années pour neutraliser les effets pour les ménages. Certaines communes devaient augmenter leurs taux et d'autres les diminuer pour conserver les taux consolidés de 2016 (taux communaux + taux intercommunaux). En contrepartie Dinan Agglomération verse une attribution de compensation.

Ainsi, pour la commune de VILDE-GUINGALAN, les taux d'imposition ont été diminués en 2017 puis le conseil municipal avait été décidé de les maintenir en 2018.

Comme prévu l'agglomération augmentera ses taux d'imposition en 2019. Afin de limiter l'augmentation des taxes pour les ménages, la commission des finances et du personnel propose de diminuer les taux d'imposition pour l'année 2019.

A noter que la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sera mise en oeuvre cette année par l'agglomération. L'impact total pour un foyer fiscal est estimé à 13,69 euros à VILDE-GUINGALAN.

Il a été décidé de fixer comme suit les taux d'imposition 2019 :

- taxe d'habitation : 14,17 %
- taxe foncière sur le bâti : 16,67 %
- taxe foncière sur le non bâti : 58,96 %.

Vote du budget primitif 2019

Le conseil municipal approuve le budget communal qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 920 620 euros (section de fonctionnement) et à 791 600 euros (section d'investissement).

Lutte coordonnée contre le frelon asiatique – convention d'entente technique et financière

Le conseil municipal, lors de sa séance le 26 avril 2018, avait décidé d'approuver la coordination par Dinan Agglomération des actions de lutte contre le frelon et la prise en charge des frais de destruction des nids à 50 % par l'agglomération et 50 % par la commune. En 2018, près de 600 nids de frelons asiatiques ont été signalés sur l'ensemble du territoire de Dinan Agglomération dont 4 à VILDE-GUINGALAN

Comme l'année dernière, il a été décidé d'approuver la coordination par Dinan Agglomération des actions de lutte contre le frelon asiatique. Les charges de fonctionnement, de communication, de suivis technique et administratif seront prises en charge dans leur globalité par Dinan Agglomération. Le conseil municipal a approuvé la demande de contribution financière communale faite par Dinan Agglomération, à hauteur de 50 % des frais engagés sur les prestations de désinsectisation des nids de frelons asiatiques.

Séance du 16 mai 2019

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO, Daniel JEGO, Jérôme JUVAUX, Myriam LE BAIL, Virginie CABUY, Nadège DAMIDE

Absent : Gérard MIRIEL ayant donné pouvoir à Monique LEMOINE

VOIRIE / URBANISME

Groupe scolaire – Achat de mobilier

Le conseil municipal décide d'acheter des couchettes et des draps pour l'école maternelle, des tables, des chaises et une armoire et retient la proposition remise par la société Manutan Collectivités pour un montant de 1 764,06 euros H.T., soit 2 116,87 euros T.T.C.

Ecole maternelle – Travaux de ventilation

Une enquête a été menée en 2017 sur la qualité de l'air intérieur à l'école maternelle. Des capteurs ont été mis à différents points du bâtiment pour mesurer la présence du benzème et du formaldéhyde, polluants classés comme prioritaires par l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur (OQAI). Les résultats ont montré que le niveau de pollution de l'air est moyen, une action est recommandée pour améliorer cette situation.

Cependant, suite aux problèmes d'humidité, à la dégradation des murs et aux odeurs désagréables à l'école primaire, les élus avaient donné la priorité à l'école primaire. Deux systèmes de ventilation, un pour les deux classes situées dans le bâtiment en pierre et un autre pour le bâtiment plus récent (extension de 2009) ont été installés à l'école primaire en 2018.

Face à ce constat et dans la continuité du travail d'amélioration de la qualité de l'air intérieur déjà effectué dans les bâtiments

communaux, il est proposé de remplacer le système de ventilation de l'école maternelle par une VMC double flux, comme à l'école primaire. En parallèle il faut installer des supports pour la machine, des trappes d'accès et un escalier escamotable au-dessus des sanitaires et installer des plaques et des dalles lumineuses au plafond.

PLAN DE FINANCEMENT

- Etat – DSIL 2019	20 000,00 €
- Autofinancement	8 560,00 €
Montant total H.T.	**28 560,00 €**

L'assemblée décide d'engager ces travaux, retient les propositions remises par les sociétés EPR de PLENEE-JUGON pour un montant de 24 179,50 euros H.T., soit 29 015,40 euros T.T.C., AMCI de PLUMAUDAN pour un montant de 3 734,40 euros H.T., soit 4 481,28 euros T.T.C et NOGUES de BROONS pour un montant de 645,00 euros H.T., soit 774,00 euros T.T.C. et valide le plan de financement tel qu'il a été présenté et autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL 2019 pour ce projet.

Travaux d'accessibilité – Allées du cimetière

Il a été décidé de créer des allées en gravier goudronné au cimetière et de créer un autre point d'eau au nord du cimetière. L'offre de la société Daniel MOQUET de LA LANDEC a été retenue pour un montant de 18 107,75 euros H.T., soit 21 729,30 euros T.T.C.

Achat illuminations de Noël

Les élus décident de rénover les illuminations de Noël existantes et d'ajouter une guirlande bleue et deux motifs illuminés à installer sur les poteaux d'éclairage public. La meilleure proposition a été remise par la société SALAUN Artifices et Spectacles de LANVOLLON pour un montant de 1 627,26 euros H.T., soit 1 952,71 euros T.T.C.

Blason – achat d'un drapeau

Il a été décidé d'acheter un drapeau pour représenter la commune avec le nouveau blason. Il sera créé par la société BALDER de DIVES-SUR-MER pour un montant de 90,00 euros H.T., soit 108,00 euros T.T.C..

VOIRIE / URBANISME

Allée piétonne – rue du Stade

Entre le 25 et le 26 décembre 2018 plusieurs potelets en bois ont été cassés rue du Stade. Un dossier de sinistre a été ouvert et une plainte a été déposée à la gendarmerie. L'assurance a donné son accord pour une prise en charge à hauteur de 720,00 euros avec application d'une franchise d'un montant de 146,00 euros.

Suite à l'avis favorable de la commission compétente, il est proposé de remplacer le mobilier urbain cassé par des bordures anti-stationnement en ciment et des potelets métalliques. L'allée piétonne présente aujourd'hui 65 potelets en bois dont 8 cassés. Tous ces potelets seront remplacés par 40 bordures de défense et 20 potelets en acier, budget estimé à 2 900,00 euros H.T., soit 3 480,00 euros T.T.C.

Travaux de voirie 2019

Le conseil municipal décide d'effectuer des travaux de voirie (réfection de rives) rue et impasse de la Croix Nergan, rue du Pont des Vignes et impasse de l'Orme et retient l'offre remise par la société COLAS de MINIAC-MORVAN pour un montant de 14 140,50 euros H.T., soit 16 968,50 euros T.T.C.

Cheminements piétons d'accès au bourg et sécurisation d'un abribus

Des travaux d'aménagement ont été entrepris ces dernières années autour du centre-bourg pour notamment réduire la vitesse des usagers de la route et favoriser les liaisons douces. Suite au développement urbain autour de la route de Dinan avec la création de trois lotissements : résidence des Magnolias, La Petite Croix et Le Park des Clossets, il est envisagé de sécuriser l'accès au centre-bourg en prolongeant les allées piétonnes existantes route de Dinan. Ces allées permettront également de créer un lien avec la zone d'activités et l'aire de covoiturage.

Le prolongement de l'allée piétonne se fera à l'Est pour permettre aux piétons de rejoindre la ruette du Rougeret. A l'Ouest la liaison douce sera prolongée allant du secteur de la boulangerie jusqu'à l'aire de covoiturage.

Une allée piétonne est également prévue rue du Pont des Vignes car cet axe est fréquenté par les piétons alors que la visibilité est réduite pour les automobilistes. Une passerelle métallique permettra le passage au-dessus du ruisseau, la largeur du pont actuel n'étant pas suffisante.

L'abribus situé route de Dinan est fréquenté par une trentaine d'enfants chaque jour. Une liaison douce a été créée récemment rue de la Borgnette pour permettre aux jeunes de se rendre à ce point d'arrêt. Pour compléter cette opération, il a été décidé de signaler et de sécuriser la zone autour de l'abribus :

- installer un panneau du lieudit « La Borgnette »,
- poser des potelets en bois le long de la voie (côté abribus),
- effectuer un marquage au sol pour l'arrêt du bus,
- signaler un passage piétons résine avec une bande supplémentaire de chaque côté,
- ajout d'un panneau lumineux pour signaler la présence des enfants,
- extension de l'éclairage public avec ajout d'un mât au niveau de l'abribus.

L'assemblée décide de confier la maîtrise d'oeuvre au cabinet NICOLAS & ASSOCIES de LOUDEAC pour un montant de 3 500,00 euros H.T., soit 4 200,00 euros T.T.C. et autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises.

Aménagement du parc, coeur de bourg – lancement de l'appel d'offres et maitrise d'oeuvre

Le conseil municipal, par treize voix pour et une voix contre, valide le projet d'aménagement du parc avec la reconstruction d'un boulodrome fermé par des baies et autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises.

PERSONNEL / FINANCES

Décision modificative n°1/2019 sur le budget communal

Le conseil municipal approuve la décision modificative suivante :

Augmentation de crédits			Diminution de crédits		
Op./ Chap.	Compte	Montant	Op./ Chap.	Compte	Montant
024	R775	+ 3 000,00 €	021	R021	- 3 000,00 €
304	D2184	+ 600,00 €	042	R775	- 3 000,00 €
95	D2128	+ 10 300,00 €	023	D023	- 3 000,00 €
311	D2184	+ 4 400 €	311	D2184	- 600,00 €
			21	D2135	- 10 300,00 €
			310	D2184	- 4 400,00 €

Séance du 20 juin 2019

Présents : Jean-Yves JUHEL, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, Christian MORIN, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Myriam LE BAIL, Virginie CABUY

Absents : Annie REHEL ayant donné pouvoir à Monique LEMOINE, Roselyne MORICET ayant donné pouvoir à Anne-Marie FOSSARD, Daniel JEGO ayant donné pouvoir à Marcel PIGEON, Nadège DAMIDE ayant donné pouvoir à Virginie CABUY

VOIRIE / URBANISME

Groupe scolaire – achat de mobilier

L'assemblée décide d'acheter du mobilier pour l'école maternelle et l'accueil périscolaire (chaises de bureau) et retient les propositions remises par BUT de LEHON pour un montant de 36,65 euros H.T., soit 43,98 euros T.T.C. et par TOP OFFICE de LEHON pour un montant de 33,32 euros H.T., soit 39,99 euros T.T.C.

Déplacement du calvaire situé au cimetière

Il a été décidé de repositionner le calvaire à l'entrée du cimetière et de mettre à niveau des seuils. L'offre retenue est celle remise par la société BENTO de LA LANDEC pour un montant global de 2 280,00 euros H.T., soit 2 736,00 euros T.T.C.

Toilettes publiques près de l'église – installation d'une porte

Les toilettes publiques situées près de l'église sont désormais fermées suite à des dégradations. Elles sont réouvertes lorsqu'il y a des messes ou des manifestations sur la commune. Actuellement, le service technique met une dalle OSB pour condamner ce local.

L'assemblée décide d'installer une porte métallique coulissante pour les toilettes publiques près de l'église et retient l'offre remise par la société REHEL de LA LANDEC pour un montant de 1 366,00 euros H.T., soit 1 639,20 euros T.T.C.

Aménagement paysager chemin résidence des Hortensias

Il a été proposé de réaménager le chemin d'accès résidence des Hortensias pour faciliter l'entretien courant. Le projet consiste à supprimer une haie et des massifs afin d'y semer une pelouse sur 120 mètres de longueur.

Il est décidé d'effectuer ces travaux et de retenir les offres remises par les entreprises ETAR de PLESLIN-TRIGAVOU pour un montant de 1 310,00 euros H.T., soit 1 572,00 euros T.T.C. et de Monsieur Pascal DURAND de VILDE-GUINGALAN pour un montant de 1 050,00 euros H.T., soit 1 260,00 euros T.T.C.

Aménagement du parc coeur de bourg et de cheminements piétons – attribution des lots

Les élus confirment les projets d'aménagement du parc et de cheminements piétons, attribuent le lot « espaces verts » à l'entreprise ID VERDE Les Jardins de l'Evron de TREDANIEL pour un montant de 7 380,00 euros H.T., le lot « signalisation routière » à l'entreprise SMR de MELESSE pour un montant de 16 732,80 euros H.T. et le lot « voirie » à la société SPTP de PLOUFRAGAN pour un montant de 103 892,50 euros H.T. et donnent délégation à Monsieur le Maire pour choisir l'entreprise titulaire du lot « espace jeux », acceptent l'avenant présenté par le cabinet NICOLAS & ASSOCIES pour un montant de – 3500,00 euros H.T. et désignent Madame NICOLAS du cabinet SN ARCHI pour le dossier de travaux de modification du boulodrome pour un montant de 9 870,50 euros H.T., autorisent Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec le département pour le projet de cheminements piétons route de Dinan.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Habitat - avis

Le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 13 Mars 2017, a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat, définissant les objectifs à poursuivre ainsi que les modalités de la Concertation Publique.

Pour rappel, les objectifs de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat sont :

• Traduire le projet de territoire et les différentes stratégies de l'agglomération (touristique, économique,…) en cours d'élaboration,

• Permettre l'harmonisation des règlements d'urbanisme communaux au travers d'un document d'urbanisme intercommunal,

• Prendre en compte la diversité des identités territoriales de l'intercommunalité : littorale, rurale, agglomérée,… qui se traduira par une sectorisation du territoire au sein du PLUi,

• Intégrer le Programme Local de l'Habitat de Dinan Agglomération d'une durée de six ans, qui répondra aux enjeux :

- D'une véritable stratégie foncière en matière de développement urbain et de maîtrise de coûts,
- Du besoin en logement et en hébergement du parcours résidentiel des habitants du, territoire, avec une attention particulière sur le littoral,
- De la diversité du territoire et des publics spécifiques,
- De la lutte contre la vacance et la dégradation du bâti,

• Intégrer un volet déplacement au PLUi pour une meilleure articulation entre les politiques sectorielles,

• Planifier, au-delà des frontières communales et maîtriser les secteurs d'urbanisation frontalière (secteurs d'urbanisation hors des bourgs et frontaliers entre plusieurs communes),

• Rendre compatible le PLUi avec le SCoT du Pays de Dinan, les lois Grenelle I et II et la loi Alur,

• Préserver et valoriser la Trame Verte et Bleue,

• Préserver les milieux naturels du territoire par une prise en compte de la sensibilité littorale et des continuités écologiques,

• Préserver l'activité agricole,

• Promouvoir le renouvellement urbain et la revitalisation des centres urbains et ruraux,

• Garantir la qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment sur les entrées de ville,

• Assurer la sauvegarde du patrimoine bâti remarquable,

• Inciter à la réhabilitation du bâti ancien et la rénovation énergétique,

• Permettre la revitalisation des centres bourgs sur le plan économique,

• Permettre l'accessibilité aux services publics,

• Prévenir les risques et nuisances de toute nature,

• Réduire les émissions de gaz à effet de serre, par un urbanisme durable,

• Mutualiser les moyens techniques et financiers,

Conformément à l'article L153-12 du Code de l'urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été débattu en Conseil Communautaire à deux reprises les 18 décembre 2017 et 17 décembre 2018.

Les orientations générales du PADD ont également été débattues au sein des Conseils Municipaux des communes membres, du 20 octobre 2018 au 30 décembre 2018

Les orientations générales du PADD du PLUiH sont les suivantes :

Introduction

I. Affirmer la place de Dinan Agglomération dans le territoire régional

II. Des ambitions pour Dinan Agglomération

III. Les grands principes de développement à l'horizon 2032

IV. La frange littorale : pour une vie à l'année sur un territoire animé

Chapitre 1 : Renforcer l'attractivité de Dinan Agglomération

I. Capitaliser sur les richesses environnementales du territoire

II. Accompagner les évolutions des paysages emblématiques et ordinaires

III. Asseoir le développement urbain sur la qualité paysagère

IV. Considérer le tourisme comme un objectif de développement autant qu'un cadre de valorisation pour le territoire

Chapitre 2 : Poursuivre la stratégie d'accueil du territoire

I. Conforter l'équilibre territorial

II. Renforcer la place des centralités au sein des communes

III. Promouvoir des formes urbaines qualitatives, et requestionner la densité

IV. Favoriser un territoire des courtes distances

V. Engager le parc bâti dans une transition énergétique et numérique

Chapitre 3 : Accompagner le développement pour un territoire à vivre

I. Favoriser l'entreprenariat sur Dinan Agglomération

II. Hiérarchiser les zones d'activités dans une logique de clarification de la stratégie communautaire

III. Inscrire le développement économique dans un cadre de consommation d'espace maîtrisé

IV. Garantir un développement commercial qualitatif et diversifié

V. Valoriser l'agriculture en tant qu'activité économique structurante

VI. S'engager vers un développement des transports et de la multi-modalité favorisant les déplacements communautaires

Chapitre 4 : Assurer une gestion durable des ressources et des risques

I. Maîtriser la ressource en eau dans tous ses usages

II. Limiter la production de déchets et valoriser la ressource

III. Développer les filières d'énergies renouvelables comme ressources locales

IV. Garantir un cadre de vie de qualité en préservant les biens et la population face aux risques, nuisances et pollutions

Chapitre 5 : Répartir la production de logements en limitant l'étalement urbain

I. Adopter une stratégie de répartition territoriale adaptée

II. Permettre et favoriser les parcours résidentiels choisis

Chapitre 6 : Développer l'attractivité du parc de logements existants

I. Recréer les conditions d'attractivité en répondant aux attentes en termes de qualité de logement et de cadre de vie

II. Lutter contre la dégradation du parc de logements existants

Chapitre 7 : Garantir un logement adapté pour tous

I. Définir des objectifs de production sociale ambitieux et répartis sur le territoire

II. Prendre en compte les publics spécifiques

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable au projet de PLUiH et demande les modifications présentées ci-dessous :

1) Mettre la parcelle cadastrée section B numéro 675 en zone N pour la partie parc paysager et en zone UCa pour le local technique (La Petite Croix),

2) Reculer la limite de la zone Uh dans le secteur de Coavou pour autoriser les extensions au niveau des parcelles cadastrées section B numéros 337 et 338,

3) Passer en zone Ub la parcelle cadastrée section B numéro 1483 au lieudit Boculé,

4) Maintenir l'emplacement réservé numéro 23 au lieudit Coavou,

5) Supprimer le cône de vue devant la parcelle cadastrée section A numéro 1791 face au cimetière,

6) Ajouter les cheminements existants ou à venir route de Dinan, rue du Pont des Vignes et rue de la Borgnette,

7) Mettre les parcelles cadastrées section B numéros 666 (terrain d'entrainement de football) et 1179 (parcelle à l'arrière dudit terrain, côté route nationale) en zone 2AUe pour le projet d'aménagement d'une zone de loisirs,

8) Supprimer l'espace boisé sur la parcelle cadastrée section B numéro 1594 car elle n'est pas boisée,

9) Supprimer le cône de visibilité rue de la Commanderie à visée patrimoniale et non inconstructible,

10) Intégrer les parcelles cadastrées section B numéros 673, 678, 679, 1323, 1321 et 1117 en zone 2 AUy et non en zone A (erreur graphique du document, parcelles de DINAN AGGLOMERATION),

11) Mettre la parcelle cadastrée section B 565 située rue de la Vallée en zone 2AUh (sur environ 30 mètres de large),

12) Mettre les parcelles cadastrées section A numéros 419 et 420 en zone Ub au lieudit Coavou et créer une Orientation d'Aménagement Programmée car ces terrains ne peuvent pas être cultivés, les tracteurs ne peuvent pas accéder facilement à cet espace.

PERSONNEL / FINANCES

Personnel communal – augmentation de la DHS et avancement de grade

L'assemblée décide d'augmenter la durée hebdomadaire de service du poste d'adjoint administratif territorial en passant de 28 heures à 32 heures, de remplacer le poste d'adjoint technique principal de 1ère classe par agent de maitrise et autorise Monsieur le Maire à recruter un agent pendant un mois sur la période d'été 2019.

Fête de la musique

L'organisation de la fête de la musique a été confiée au Comité des fêtes, la commune prend en charge les frais de personnel et le cachet de la chorale et autorise Monsieur le Maire à recruter un agent pour l'animation de la soirée, il recevra une rémunération égale au SMIC au prorata des heures effectuées, soit 4 heures.

Portes ouvertes des associations – secteur de DINAN

La Ville de DINAN est chargée de coordonner l'organisation des portes ouvertes aux associations au mois de septembre prochain. Le budget a été estimé à 18 689,00 euros. Pour financer intégralement cet évènement, il est demandé aux communes de participer à hauteur de 0,18 euro par habitant, soit 224,00 euros pour VILDE-GUINGALAN. La participation financière demandée aux associations serait de 30 euros minimum par stand réservé.

Le conseil municipal a émis un avis favorable pour la participation financière à l'évènement si toutes les communes participent.

Séance du 4 juillet 2019

Présents : Jean-Yves JUHEL, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO, Daniel JEGO, Jérôme JUVAUX, Myriam LE BAIL, Nadège DAMIDE, Virginie CABUY

VOIRIE / URBANISME

Parcelles cadastrées section A n°1902, 1815 situées n° 2 rue des Templiers à Vildé-Guingalan : demande de délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne suite à la réception d'une demande d'acquisition d'un bien en mairie le 05 juin 2019

Le propriétaire des parcelles cadastrées section A numéros 1902 et 1815 situées 2 rue des Templiers, Monsieur MENARD, a déposé une demande d'acquisition le 05 juin dernier au prix de 41 200,00 euros, soit 50 euros le m². Il s'agit des parcelles situées face au terrain multisports. Ces parcelles sont incluses dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLU en vigueur ainsi que dans celles du projet de PLUi-H de Dinan Agglomération arrêté. Le projet prévoit notamment la création d'une allée transversale allant du terrain stabilisé à la rue des Templiers (sous réserve également de l'acquisition du terrain voisin). Il s'agit d'un projet d'ensemble.
L'assemblée décide de solliciter du Président de Dinan Agglomération la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain au profit de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne sur la propriété non bâtie objet de la demande d'acquisition d'un bien précitée et cadastrée A n°1902 (ex A 863p) et A 1815 située 2, rue des Templiers, sur la commune de Vildé-Guingalan d'une contenance globale de 824m² appartenant à M. Denis MENARD, de solliciter l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour mener l'opération d'acquisition foncière sur les parcelles A 1902 et 1815 à l'issue de la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain qui lui aura été accordée et d'autoriser Monsieur le Maire à fixer les modalités de la préemption précitée par l'EPF Bretagne (au prix ou en révision de prix).

Aménagement du parc coeur de bourg et de cheminements piétons – lot espace jeux et pose d'une passerelle rue du Pont des Vignes

Le conseil municipal décide d'installer une structure de jeux (KKS895) au parc coeur de bourg, d'attribuer le lot « espace jeux » à la société Synchronicity de GUIDEL pour un montant de 11 898,05 euros H.T., soit 14 277,66 euros T.T.C., d'installer une passerelle rue du Pont des Vignes et de retenir l'offre remise par la société REHEL de LA LANDEC pour un montant de 6 634,00 euros H.T., soit 7 960,80 euros T.T.C.

LOT / TRAVAUX	ENTREPRISE	MONTANT H.T.
Espaces verts	ID VERDE Jardins de l'Evron	7 380,00 €
Espace jeux	SYNCHRONICITY	11898,05 €
Signal. routière	SMR	16 732,80 €
Voirie	SPTP	103 892,50 €
Passerelle	REHEL	6 634,00 €
Eclairage public	SDE	1 200,00 €
Sous-total parc coeur de bourg		**72 238,05 €**
Sous-total cheminements piétons		**75 499,30 €**
TOTAL		**147 737,35 €**

Syndicat Départemental d'Energie – extension du réseau d'éclairage public – secteur La Borgnette

Les élus décident d'engager des travaux d'extension de l'éclairage public au lieudit La Borgnette pour éclairer le passage piétons près de l'abribus.

Le coût des travaux d'éclairage public est estimé à 2 000,00 euros T.T.C. par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes-d'Armor ; conformément au règlement en vigueur, la participation de la commune serait égale à 60 % du coût de ces travaux, soit 1 200,00 euros T.T.C.

Acquisition de la parcelle cadastrée section B numéro 1477 au lieu-dit Coavou

Lors du bornage des parcelles cadastrées section B numéros 1478 et 1479 au lieu-dit Coavou il a été remarqué qu'une partie de celles-ci étaient situées sur le domaine public. Une parcelle de 139 m² a donc été créée. Il a été décidé de régulariser cette situation et d'acquérir cette parcelle cadastrée section B numéro 1477 d'une superficie de 139 m² pour un euro symbolique et de formaliser la démarche avec un notaire (coût estimatif : 200 euros).

Séance du 19 septembre 2019

Présents : Jean-Yves JUHEL, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Annie REHEL, Christian MORIN, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Myriam LE BAIL.

Absents : Anne-Marie FOSSARD ayant donné pouvoir à Monique LEMOINE, Roselyne MORICET ayant donné pouvoir à Annie REHEL, Daniel JÉGO, Nadège DAMIDE ayant donné pouvoir à Myriam LE BAIL, Virginie CABUY

TRAVAUX / ACHAT MATÉRIEL

Groupe scolaire – pavoisement et affichage de la devise de la République

Pour répondre aux obligations de la « loi Peillon », un écusson mentionnant la devise de la République et des drapeaux seront installés sur le mur de l'école primaire. Ce matériel sera acheté chez Sedi Equipement de UZES pour un montant de 90,00 euros H.T., soit 117,00 euros T.T.C.

Travaux d'accessibilité – Maison du temps libre

Il a été décidé de déplacer le lavabo des sanitaires de la Maison du temps libre et d'ajouter un urinoir. Les travaux ont été confiés à la société EPR de PLENEE-JUGON pour un montant de 549,56 euros H.T., soit 659,47 euros T.T.C.

Cimetière – présentation et prise en charge d'un sinistre

Lors de sa séance le 21 février 2019, le conseil municipal avait décidé de déplacer le calvaire situé dans l'allée principale du cimetière car il gênait la circulation des camions lors des interventions et cela avait déjà abîmé une sépulture.
L'assurance de la commune ne peut pas prendre en compte ce dossier car la responsabilité civile de la commune n'est pas engagée. Le monument s'est dégradé au fil du temps et il est difficile de nommer un responsable.

Le conseil municipal a décidé de prendre en charge les frais de réparation de la sépulture et de retenir l'offre remise par la société GUEGUEN PF et Marbrerie de BROONS pour un montant de 1 364,17 euros H.T., soit 1 637,00 euros T.T.C.

VOIRIE / URBANISME

Aménagement du parc coeur de bourg et cheminements piétons – travaux complémentaires rue du Pont des Vignes

Il a été décidé d'effectuer des travaux complémentaires de voirie rue du Pont des Vignes (réfections des rives et point à temps) et de retenir l'offre remise par la société COLAS de MINIAC MORVAN pour un montant de 2 561,00 euros H.T., soit 3 073,20 euros T.T.C.

Lotissement le Pré du Frêche – dénomination voie de desserte intérieure

Le conseil municipal désigne la voie de desserte intérieure du lotissement privé « Le Pré du Frêche » : impasse Pré du Frêche et valide les adresses postales des différents lots comme suit :
Lot 1 : 1 impasse Pré du Frêche
Lot 2 : 3 impasse Pré du Frêche
Lot 3 : 2 impasse Pré du Frêche
Lot 4 : 17 rue du Pont des Vignes

PERSONNEL / FINANCES

Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique

En 2017 l'Etat avait institué un bonus écologique pour l'achat d'un vélo à assistance électrique pouvant aller jusqu'à 200 euros. Depuis le 1er février 2018, pour obtenir une prime pour l'achat de ce type de vélo il faut respecter les conditions suivantes :

- être une personne physique majeure,
- se porter acquéreur d'un VAE neuf pourvu d'un moteur auxiliaire électrique au sens du Code de la route et n'ayant pas une batterie au plomb,
- être domicilié en France,
- justifier d'une non-imposition sur les revenus l'année précédant l'achat,
- ne jamais avoir bénéficier auparavant d'une aide nationale pour un achat de même type,
- le propriétaire doit s'engager à ne pas céder son cycle dans l'année qui suit l'achat sous peine de restituer la subvention reçue,
- justifier d'une subvention obtenue auprès d'une collectivité locale dont vous dépendez.

Le montant du bonus versé par l'Etat ne pourra être supérieur à celui de la Collectivité et le cumul des deux ne pourra dépasser 200 euros.

Le conseil municipal décide de verser une aide financière aux personnes domiciliées sur la commune pour l'achat d'un vélo à assistance électrique sous réserve de respecter les conditions fixées par l'Etat et fixe le montant de l'aide à la moitié de celui de l'aide maximum versée par l'Etat, soit 100 euros maximum.

Décision modificative n°2/2019 sur le budget communal

La décision modificative présentée ci-dessous a été approuvée: :

DÉPENSES			RECETTES		
Op.	Compte	Montant	Chap.	Compte	Montant
304	2184	+118,00 €	16	1641	+ 4 133,00 €
310	2135	+ 3 900,00 €			
869	21316	+ 115,00 €			

Personnel communal – autorisations d'absence

Les élus décident d'accorder aux agents communaux les autorisations d'absence préconisées par le Centre de Gestion des Côtes-d'Armor à compter du 1er janvier 2018.

Personnel communal – mise à jour du tableau des effectifs

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à recruter un agent en CAE pour une durée d'un an à compter du 29 août 2019, 28 heures par semaine, et modifie et arrête le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessous à compter du 15 octobre 2019 :

- un adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps complet,
- un adjoint administratif territorial à temps non complet (32 heures par semaine)
- un adjoint technique principal territorial de 2ème classe à temps complet,
- un agent de maîtrise à temps complet,
- un adjoint technique territorial à temps non complet (32 heures par semaine),
- un adjoint technique territorial à temps non complet (30 heures par semaine),
- un adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet (28 heures par semaine),
- un adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet (28 heures par semaine),
- un agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe à temps non complet (32 heures par semaine),
- un adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet (32 heures), non permanent, période d'un an.

Dinan Agglomération – reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues sur les zones d'activités économiques - avis

Le conseil municipal a accepté le principe de la proposition de partage du foncier bâti de la zone d'activités représentant 15% de l'encours au 1er janvier de l'année, refuse le reversement de la taxe foncière sur la zone d'activités représentant 50% de la dynamique des bases entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2018 et 85 % à partir du 1er janvier 2019 car cela n'est pas équitable vis-à-vis des communes ayant bénéficier d'extensions de leurs zones d'activités avant 2016. Monsieur Le Maire est autorisé à signer la convention correspondante de reversement de la taxe foncière bâtie sur les zones d'activités communautaires avec Dinan Agglomération pour l'année 2019, durée renouvelable par délibération du conseil municipal chaque année.

Je viens d'avoir seize ans, je pense au recensement

Les jeunes hommes et les jeunes filles doivent se faire recenser à la mairie au cours du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.

Pourquoi ? Cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté** (JDC).

Quand ? Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment ? Un jeune peut se faire recenser soit directement à la mairie de son domicile en présentant une pièce d'identité et le livret de famille, soit en ligne sur le site internet : www.service-public.fr en créant un compte personnel. Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement. Il recevra plus tard la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté.

Si l'obligation de se faire recenser à la mairie de domicile demeure pour tout Français âgés de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16ème et le 25ème anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

C'EST UNE DÉMARCHE OBLIGATOIRE MAIS SURTOUT UN ACTE CITOYEN.

La Mission Locale

Vous avez entre 16 et 25 ans inclus et êtes sorti du système scolaire avec ou sans diplôme ?
Vous vous posez des questions sur :

- votre avenir professionnel : les métiers, les formations et emplois ?
- votre vie quotidienne : mobilité, permis, santé, logement,… ?

À LA MISSION LOCALE :

RDV en INDIVIDUEL par un conseiller

Ateliers chaque JEUDI MATIN (sans RDV) : apprentissage, intérim, partir à l'étranger...

La GARANTIE JEUNES un accompagnement renforcé vers l'emploi et une allocation mensuelle (jusque 480€)

Des rencontres employeurs : entretiens, visites d'entreprise, parrainages,...

Des stages en entreprise, des offres d'emploi...

Des coups de pouce financiers pour le projet : permis, réparations,...

Un espace d'appui CV, lettre de motivation, inscription Pôle emploi, téléphone, WIFI,...

NOUVEAU !

Avec **PIMP ton CV**, des jeunes réalisent des vidéos d'autres jeunes en situation de travail dans les entreprises locales.

A découvrir sur notre site web et sur une borne tactile à la Mission Locale !

Venez vous informer sur le service civique : les missions possibles, les offres près de chez vous…

Nous rencontrer, suivre notre actualité :

- A DINAN au 5, Rue Gambetta, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 (sauf mardi matin),
- Sur un point de permanence proche de chez vous,
- au **02 96 85 32 67**
- **www.ml-paysdedinan.fr**
- www.facebook.com/MissionLocaleduPaysdeDinan
- La WEB RADIO AIR'ATOM : un studio d'enregistrement ouvert tous les jeudis pour donner vos avis sur des sujets qui vous intéressent, partager des infos www.soundcloud.com/air-atom

Appel à projets Jeunes

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

Acteur engagé sur les territoires ruraux, la MSA accorde une attention particulière aux 13-22 ans. Avec son dispositif d'appel à projets, elle les accompagne et les aide à mettre en place leurs propres actions. Ainsi, la MSA favorise la prise de responsabilité des jeunes et leur participation à l'évolution des territoires ruraux.

RENTRE DANS LA DANSE AVEC TES DIFFÉRENCES !

Martin et ses amis de Bac Pro, ont monté un spectacle de danse avec les jeunes résidents de la maison d'accueil spécialisée de la commune. Face à la danse, ils étaient tous égaux !

Avec la bourse de l'Appel à projets jeunes MSA, ils ont pu faire tourner leur spectacle dans plusieurs villages et collèges du canton pour changer le regard de tous sur le handicap !

VOUS SOUHAITEZ FAIRE BOUGER LES CHOSES AUTOUR DE VOUS ?

• **L'Appel à projets jeunes MSA** soutient les jeunes qui s'engagent pour réaliser des actions sur une ou plusieurs communes rurales

• **Qui peut s'inscrire ?**

Des groupes constitués d'au moins trois jeunes âgés de 13 à 22 ans, assurés à la MSA ou vivant en milieu rural.

Quelles sont les thématiques concernées ?

- Culture
- Santé
- Vivre ensemble

Quels sont les critères de sélection ?

- Votre implication
- L'impact de votre action sur le territoire
- La dimension solidaire du projet
- L'originalité et la qualité

COMMENT ÇA MARCHE ?

• Un concours local Les groupes sélectionnés par le jury de la MSA reçoivent des bourses pour mener à bien leurs projets.Certains de ces projets sont choisis par le jury pour concourir aussi au niveau national.

• Un concours national Les 14 lauréats choisis par le jury national et le lauréat du Prix «Coup de coeur Facebook» sont invités à Paris au Salon International de l'Agriculture. Ils reçoivent des bourses allant de 1 500 € à 2 500 € et 2 prix spéciaux offerts par les partenaires de la MSA.

COMMENT PARTICIPER ?

Retirez le règlement et le dossier de candidature auprès de votre MSA. Vous pouvez également les télécharger sur le site de votre caisse. Le correspondant jeunesse de votre MSA vous accompagnera à partir de votre inscription et tout au long de la réalisation de votre action. Il vous communiquera la date limite de dépôt de votre dossier.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ VOTRE MSA ! M^me^ Annie Bertrand : 06 73 98 17 57 - armorique.masa.fr

Vous souhaitez suivre une formation ?

Une équipe à votre écoute pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.

Un accueil personnalisé et un espace documentaire pour :

- vous informer sur l'offre de formation disponible et sur les financements possibles de votre parcours de formation ;
- vous guider dans votre recherche d'informations sur les métiers, la formation et l'emploi ;
- vous renseigner sur les compétences et les actions du Conseil régional de Bretagne.

La Formation, *une clé pour l'emploi*
Ar stummadur, *un alc'hwez da gaout labour*
Région BRETAGNE

http://seformer.bretagne.bzh
POINT REGION DE RENNES
35-37 bd de la Tour d'Auvergne
35000 RENNES
Tél. : 02 23 20 42 50
Fax : 02 23 20 42 51
point-region-rennes@bretagne.bzh

Horaires d'ouverture :
Du lundi au jeudi : 9h00 à 12h30 / 13h30 à 18h00,
Le vendredi : 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h00

Passeports et Cartes d'identité

Pour obtenir une carte d'identité ou un passeport, vous devez vous rendre dans une des mairies du département équipée d'une borne biométrique.

Faites votre pré-demande en ligne sur le site de l'Agence National des Titres Sécurisés et notez votre numéro de dossier qui vous sera demandé lors du dépôt des pièces justificatives.

Prenez ensuite rendez-vous pour le dépôt de ces pièces et la prise d'empreintes digitales dans les mairies de Jugon-les-Lacs, Dinan, Broons, Ploubalay, Matignon ou Plancoët (pour les plus proches).

Vous serez ensuite contacté-e pour aller retirer votre titre dans la mairie de dépôt du dossier.

Toutes les informations concernant les titres d'identité se trouvent sur le site : www.service-public.fr

On fait le pari ?

La CPAM des Côtes d'Armor vous accueille sur rendez-vous

CMU complémentaire, aide médicale Etat, aide à la complémentaire santé, arrêt de travail, perte d'un proche, accident du travail, invalidité… Vous avez besoin d'aide pour gérer un dossier complexe ? **L'Assurance Maladie des Côtes d'Armor vous facilite la vie avec l'accueil sur rendez-vous !**

Le rendez-vous permet de gagner du temps et d'être accompagné de façon personnalisée, en ayant étudié au préalable votre situation de façon globale. Cet entretien privilégié évite la réclamation de pièces manquantes et facilite votre prise en charge.

Comment prendre rendez-vous ?

» par téléphone au **36 46** (service 0,06 € / min + prix appel)

» en vous connectant sur **votre compte personnel sur ameli.fr**

Votre compte ameli vous rend bien des services : commandez votre CEAM pour un séjour en Europe !

Vous partez en vacances prochainement ?

Si vous séjournez en Europe ou en Suisse, pensez à commander votre Carte européenne d'assurance maladie (CEAM) sur votre compte ameli au moins 15 jours avant votre départ.

En cas de soins sur place, vous êtes couvert par l'Assurance Maladie et vos frais médicaux sont pris en charge selon la législation en vigueur dans le pays qui vous accueille.

La CEAM est individuelle et nominative, chaque membre de la famille doit avoir la sienne. Elle vous est adressée par courrier et reste valable pour une durée de 2 ans.

Sécurité sociale
L'Assurance Maladie

Aide à Domicile Mené Rance

De la garde d'enfants aux travaux de bricolage ou de jardinage en passant par l'assistance aux seniors, le portage de repas, la pose de boîtes à clé ou l'aide aux tâches ménagères, une équipe de professionnels spécialisés est à votre service pour vous accompagner. Nous intervenons aussi dans le cadre du handicap et des soins à domicile.

L'ASAD Mené Rance met également à votre disposition une équipe spécialisée Alzheimer qui a pour but de maintenir un degré d'autonomie des personnes et d'accompagner la personne aidante dans la prise en charge

Nos services sont disponibles sur les pays de Dinan, Broons, Collinée, Caulnes et de Plélan le Petit/Plancoët.

Nos interventions se font 24H/24, 7 jours sur 7 y compris dimanches et jours fériés.

Des atouts qui font la différence :

- *Adaptation à vos besoins au quotidien et sur la durée*
- *Démarche de prise en charge globale, en totale coordination avec nos partenaires*
- *Proximité : nous sommes implantés depuis plus de 45 ans sur votre commune et les communes limitrophes*
- *Souplesse : évaluation gratuite des besoins via une visite à domicile, devis gratuit*
- *Réactivité : nous intervenons au plus tard dans les 24 h, dans la journée si cela est nécessaire*
- *Association certifiée Afnor NF311, ce qui est gage de* qualité

Les dépenses supportées ouvrent droit à un avantage fiscal à hauteur de 50% de la dépense selon la règlementation en vigueur. Ce dernier peut prendre la forme d'une réduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt

Nous vous accueillons du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 à l'adresse suivante :
4 Rue des Rouairies - 22980 PLELAN LE PETIT - 02.96.27.67.50

Relais Parents Assistants Maternels

Le Relais Parents Assistants Maternels (RPAM) de Dinan Agglomération permet aux parents, aux assistants maternels et aux gardes à domicile du territoire de s'informer, de se rencontrer et d'échanger. L'accès peut être soumis à une inscription au préalable. Le but est de partager un moment privilégié avec l'enfant et de prendre plaisir dans le jeu libre selon ses envies.

Anne-Laure DERAIN, animatrice du Relais parents assistants maternels vous accueille les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 au Multi-accueil de Corseul, Chemin du Ray.

Pour connaître le planning de la prochaine période, rendez-vous sur
www.dinan-agglomeration.fr
(rubrique « petite enfance-jeunesse-personnes âgées », « RPAM », « à télécharger », « secteur CORSEUL »)

Permanences du conciliateur de justice

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales. Vous trouverez ci-dessous les permanences du conciliateur de justice sur le secteur.

Mairie de Plélan-Le-Petit
4 rue des Rouairies
22980 PLÉLAN-LE-PETIT
Téléphone : 02 96 27 60 38

Uniquement sur rendez-vous.
Jour de permanence : 1er vendredi de 14h00 à 17h00
Contact par courriel à pierre.vincent@conciliateurdejustice.fr

Dinan
20, place Duguesclin - Tribunal d'Instance
22101 DINAN Cedex
Téléphone : 02 96 87 16 96

Uniquement sur rendez-vous
Jour de permanence : 4ème mardi de 14h00 à 17h00
Contact par courriel à pierre.vincent@conciliateurdejustice.fr

Animaux Errants et déjections sur le domaine public

Nous vous rappelons que les animaux errants peuvent représenter un danger pour les automobilistes et les piétons. Leur recrudescence sur la voie publique, en particulier les chiens, a amené la municipalité à adopter une politique plus stricte ; désormais les agents communaux capturent l'animal et la fourrière est systématiquement prévenue par la mairie. Il est même envisagé d'acheter un lasso de capture.

Pour récupérer votre animal, il vous faudra vous rendre à Plérin et payer une facture non négligeable.

TARIFS TTC AU 1er JANVIER 2019

Forfait fourrière	93.00 €
Identification puce électronique	70.50 €
Forfait par visite vétérinaire (obligatoire) :	
Pour un animal mordeur ou griffeur	84.00 €
Vaccin rage + passeport	44.00 €

Aussi, il est interdit de laisser déposer des déjections canines sur les voies ouvertes à la circulation publique et dans les espaces communaux ouverts au public. En effet, il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur tout ou partie de la voie publique, des trottoirs, des espaces verts, des parcs et des espaces jeux. Le non-respect de cette interdiction fait encourir au propriétaire de l'animal une contravention de la 3ème classe, soit 68 euros si le règlement est effectué aussitôt ou dans les 45 jours.

Face à ces problèmes et comme pour le bruit et le brûlage des déchets, la municipalité compte sur le sens des responsabilités et le civisme de chacun.

Collecte des déchets

Les bacs et les sacs jaunes sont à sortir la veille au soir car le camion de collecte passe tôt le matin.

TOUTE LA COMMUNE
ORDURES MÉNAGÈRES
Mercredi matin (5h00 - 12h00)
SACS JAUNES
Jeudi semaine paire (5h00 - 12h00)

Depuis le 15 avril 2019, Dinan Agglomération a étendu les consignes de tri à tous les emballages plastiques sur toute l'agglomération* !

Plus de doute possible : les emballages en métal, en papier, en carton, les briques alimentaires, les petits métaux et tous les emballages en plastique sans exception (pots de yaourts, barquettes, films, blisters, sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée…) pourront être recyclés et valorisés !

Merci pour votre geste de tri !

** sauf pour les communes gérées par le SMICTOM Centre Ouest : Caulnes, Plumaugat, Saint-Jouan de-l'Isle, La Chapelle Blanche, Guitté, Guenroc, Saint-Maden, Plumaudan*

Si vous le souhaitez Dinan Agglomération propose des composteurs.
Se renseigner auprès du service de collecte des déchets : 02 96 87 72 72.

Respectons le voisinage

Selon l'article R 1334-31 du Code de la Santé publique, « *aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité* ».

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore et/ou de leur durée, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables**
  de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
- **les samedis**
  de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- **les dimanches et jours fériés**
  de 10h00 à 12h00

Brûlage des déchets verts

Les déchets verts sont définis comme étant les éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille ou de l'arrachage de haies, d'arbres, d'arbustes, de débroussaillement et d'autres pratiques similaires. Le brûlage de ces déchets est interdit en tout lieu toute l'année (arrêté préfectoral du 09 juillet 2012).

Distribution du courrier

Afin de faciliter la distribution du courrier, la municipalité remercie les habitants de fixer leur plaque de numérotation visible depuis la voie publique (pilier de portail, boîte aux lettres, porte d'entrée) et de bien vouloir indiquer leurs noms sur leurs boîtes aux lettres.

Si vous ne disposez pas de numéro de voirie, merci de le signaler au secrétariat de mairie.

Elections

Si vous venez d'aménager sur la commune vous devez vous inscrire sur la liste électorale de votre nouvelle commune en procédant aux mêmes formalités que pour une première inscription (justificatifs de domicile et d'identité). Vous pouvez en faire la demande en ligne, à la mairie ou par courrier.

Pour voter lors des élections municipales de 2020, il est possible de faire cette démarche jusqu'au 7 février 2020*.

**sauf pour les personnes déménageant pour des raisons particulières, inscription possible jusqu'au 5 mars 2020.*

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans sur la commune. Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement, ...), il doit demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa mairie.

Le lien suivant vous permet de vérifier votre inscription sur la liste électorale de la commune :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

Aides pour les travaux d'économies d'énergie

Vous envisagez de réaliser des travaux d'économies d'énergie dans votre logement, et souhaitez connaître les aides auxquelles vous pouvez prétendre ?

Vous avez récemment été démarchés et souhaitez vérifier la fiabilité des informations qui vous ont été communiquées ?

Isolation, chauffage, eau chaude, ventilation, énergies renouvelables, ... un conseiller en énergie FAIRE de Dinan Agglomération se propose de répondre à vos questions aux dates suivantes :

PLOUËR-SUR-RANCE - Maison Intercommunale le 27 novembre 2019, de 9H00 à 12H00

CAULNES - Maison Intercommunale le 5 novembre 2019, de 9H00 à 12H00

PLANCOËT - Maison intercommunale le 14 novembre 2019, de 9H00 à 12H00

Prise de rendez-vous au 02 96 87 42 44, ou par mail à l'adresse : infoenergie@dinan-agglomeration.fr"

Collectif « Energie en action »

Atelier du 5 bis, rue Gambetta 22100 DINAN

Depuis les années 2000, le centre social et le CCAS de la ville de Dinan contribuent à accompagner les familles dans le cadre d'un programme de maîtrise de leurs consommations (eau, d'énergies, …).

De ce programme, est né le forum « L'énergie en action », sur 3 jours en hiver, à destination des particuliers, des scolaires et des centres de formation.

L'objectif est d'apporter aux publics divers une information simple, sous forme principalement d'ateliers pratiques, pour qu'ils prennent conscience de la valeur des énergies, de l'eau et des matières premières, pour leur transmettre des astuces visant à respecter ces ressources et à les économiser.

L'action est réalisée par un collectif de partenaires qui, de par la diversité de leurs champs d'actions et de leurs compétences, enrichissent le projet d'année en année, en contribuant chacun à la hauteur de ses moyens.

Aujourd'hui, c'est une vingtaine de structures qui apporte sa pierre à l'édifice, sur des thématiques aussi variées que la rénovation énergétique, les énergies renouvelables, la gestion durable de l'eau dans le logement et au jardin, la gestion des déchets et leur recyclage.

En 2018, le forum a encore accueilli plus de 450 personnes d'horizons variés.

Le FORUM 2019 aura lieu le jeudi 5, le vendredi 6 et le samedi 7 décembre 2019 à la salle Robert Schuman à DINAN de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Informations pour les apiculteurs

La chenille processionnaire du pin

La chenille processionnaire du pin fait partie des espèces invasives. Se nourrissant d'aiguilles de pins, elle provoque un ralentissement de la croissance de l'arbre et une vulnérabilité plus forte aux maladies et aux autres ravageurs.

De plus, elle possède des poils urticants microscopiques qu'elle libère dans les derniers stades larvaires. Ils sont très allergènes et peuvent provoquer de violentes réactions chez l'homme mais aussi chez les animaux domestiques (démangeaisons, problèmes respiratoires, ophtalmologiques…)

Les chenilles processionnaires du pin tissent en hiver des nids blancs d'aspect soyeux. Ces nids, bien visibles, abritent les chenilles. Dès que les conditions climatiques deviennent favorables les chenilles entament leurs célèbres processions.

En zone résidentielle, l'échenillage (coupe des branches touchées à l'aide d'un sécateur monté au bout d'une perche) et la pose de pièges sont à privilégier :

- Les éco-pièges : le cerclage apposé autour du tronc collecte les chenilles lors de la procession et elles sont ensuite orientées dans un sac où elles restent prisonnières.
- Les pièges à phéromone : les papillons mâles sont attirés par la phéromone et piégés

Pour une lutte active contre la chenille processionnaire, Dinan-Agglomération permet à tous ses administrés de s'équiper en pièges, à tarif réduit, grâce à un achat groupé.

- Pour les éco-pièges : Vous devez préalablement dénombrer les nids présents dans chaque pin et relever la circonférence des troncs à environ 2 mètres du sol.
- Pour les pièges à phéromone : vous devez préalablement dénombrer le nombre de pins touchés.

Dinan Agglomération vous établira un devis à partir des informations transmises.

Si vos pins sont déjà équipés de cerclage, nous pouvons également vous fournir un réassortiment de sacs de collecte.

Quelle que soit la méthode d'éradication retenue, avant d'intervenir sur vos arbres, protégez-vous afin d'éviter tout contact avec les poils urticants.

Contact :
Dinan Agglomération - Service Grand Cycle de l'eau, 34 rue Bertrand Robidou, 22100 DINAN Tél : 02 96 87 14 14

Anti limaces : attention à la qualité de l'eau

Adoptons les bons réflexes

Le mot de l'Agence Régionale de la Santé

L'utilisation d'anti-limaces à base de métaldéhyde** dans les jardins et les massifs peut entrainer, lors de périodes de pluies, le transfert du produit dans les cours d'eau, ce qui est particulièrement problématique lorsque ces eaux sont utilisées pour l'eau potable. **En l'effet, l'élimination de ce produit dans l'eau est très difficile et onéreuse, voire impossible.

Depuis 2013, la recherche du métaldéhyde (substance active de nombreux produits anti-limaces) dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau, a été généralisée sur toute la région Bretagne.
Outre des détections ponctuelles dans des retenues ou cours d'eau, les premiers résultats ont également mis en évidence le transfert de cette molécule dans des nappes d'eau souterraine où elle est stable et persistante dans le temps.
Malgré la présence de dispositifs destinés à retenir les produits phytosanitaires, du métaldéhyde a parfois été retrouvé à des concentrations supérieures à la limite réglementaire de 0,1 µg/l dans l'eau produite par quelques stations de traitement. Même si le seuil de toxicité n'a pas été atteint et qu'aucune restriction de consommation n'a été nécessaire, il n'y a pas lieu de retrouver cette substance dans l'eau potable.

Adoptons les bons gestes pour éviter de contaminer l'eau !

Trucs et astuces
pour limiter l'utilisation de produits anti-limaces

Privilégions des méthodes alternatives

- Par temps humide et doux, **poser des pièges** *(planches, tuiles retournées…)* où les limaces vont se réfugier la nuit, puis les éliminer.
- **Etaler** sur le sol autour des plantations **des textures gênant le déplacement des limaces** : *cosses de sarrasin, sciures de bois, cendres, coquilles d'œufs pilées, paillettes de lin, fougères…*
- **Réserver un espace dans votre jardin** *(haie, tas de bois et brindilles…)* **pour favoriser la présence de prédateurs naturels**. *Les merles, hérissons, musaraignes, orvets, crapauds grenouilles…* sont très friands de limaces, aménagez leur des abris.
- **Un binage-bêchage** permettra de détruire une partie des limaces :
  - **en automne**, en les exposant au froid et à leurs prédateurs friands de limaces,
  - **en été,** en détruisant les œufs *(dessèchement)*.

Et si l'utilisation d'anti-limaces s'avère nécessaire :
un produit d'origine naturelle et utilisable en agriculture biologique
à base de ***phosphate ferrique*** est disponible.

Où trouver l'information

- Répérer la composition des produits anti-limaces sur **les étiquettes.**

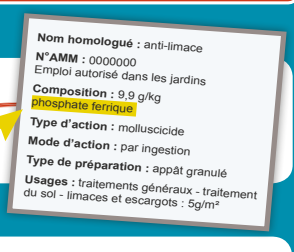

Bonnes pratiques d'utilisation

Les produits anti-limaces sont commercialisés sous forme de granulés pour les jardins et les espaces verts. S'ils sont disposés en tas ou épandus en surdose, les granulés non consommés se délitent sur le sol, libérant ainsi la substance active que l'on peut retrouver dans les cours d'eau.

Attention : ne pas surdoser.

- Répandre les granulés uniformément entre les cultures en début de soirée.
- Ne pas faire des petits tas ni entourer une seule plante avec les granulés, ils doivent être répandus d'un geste large sur l'ensemble de la surface à protéger.

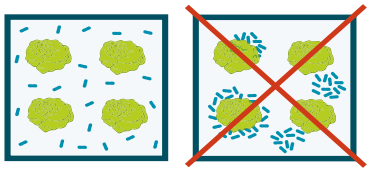

Pour l'anti-limaces comme pour tout produit phytosanitaire, il est indispensable de respecter les conditions d'emploi et la dose en lisant attentivement l'étiquette du produit.

Pour toute question, ayez le réflexe de demander conseil auprès d'un vendeur certifié de votre magasin ou de votre fournisseur.

Être piéton, ça s'apprend !

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Le Gouvernement

Marche toujours sur le trottoir

Attention aux vélos, aux trottinettes et aux rollers, qui vont plus vite que toi. Lorsque tu passes devant une sortie de garage ou de parking, vérifie qu'une voiture n'en sort pas !

Marche à gauche s'il n'y a pas de trottoir

En marchant à gauche de la chaussée, tu peux voir les véhicules arriver en face de toi. Place-toi sur le côté à leur passage.

Traverse sur les passages pour piétons

Traverse sans courir et sur les bandes blanches. Lorsqu'il n'y a pas de passage pour piétons, traverse là où tu peux voir le plus loin possible de chaque côté et à un endroit où tu peux être vu par les véhicules qui circulent.

Regarde de chaque côté avant de traverser

Méfie-toi des véhicules cachés : une voiture peut surgir derrière un camion. Ouvre bien les yeux, car certains véhicules, comme les vélos, les voitures électriques ou les tramways, ne font presque pas de bruit.

Attends que le feu pour piétons soit vert

Vérifie aussi qu'il n'y a plus de voitures ou qu'elles sont bien arrêtées avant de traverser. À un carrefour, regarde aussi derrière toi !

Attends que le bus soit parti pour traverser

À la descente du bus, attends qu'il soit parti pour bien voir les véhicules qui circulent, et pour que les conducteurs te voient aussi.

Écoute ce qui se passe autour de toi

Sois attentif aux bruits, notamment quand tu traverses la rue. N'écoute de la musique avec ton casque que dans le bus ou une fois rentré chez toi !

Reste visible quand il fait sombre

Quand il y a moins de lumière, les conducteurs voient moins bien. Colle des bandes rétroréfléchissantes sur tes vêtements et ton cartable.

Sors toujours de voiture du côté du trottoir

En sortant de ce côté, tu évites les véhicules qui circulent sur la chaussée (voiture, camion, moto, vélo...).

Circule prudemment à trottinette ou à rollers

À trottinette ou à rollers, circule doucement et fais attention aux personnes autour de toi. Lorsque tu traverses la rue, descends de ta trottinette. Pense aussi à porter un casque, des genouillères et des coudières.

Plus d'infos sur www.securite-routiere.gouv.fr

Etat-Civil

Naissances

TACHON Paloma *née le 26/04/2019*

BRUÉZIÈRE Eden *né le 18/05/2019*

HAMONIAUX Manon *née le 06/06/2019*

EON Gabriel *né le 30/06/2019*

BÂTON Lino *né le 01/07/2019*

BUAN Agathe *née le 12/07/2019*

AMOURET Axel *né le 24/08/2019*

HENRY Nohan *né le 16/09/2019*

TOUCHOT Nina *née le 21/09/2019*

GUÉRIN Jade *née le 27/09/2019*

Mariages

Le 08/06/2019
Madame KOUMBA MAYOMBO Prisca
& Monsieur MBENG Parfait

Le 27/07/2019
Madame FELIN Angélique
& Monsieur SOHIER Cyril

PACS

Le 09/06/2019
Madame LE MOAL Charline
& Monsieur MEDAR Thomas

Le 21/09/2019
Madame DOURFER Vanessa
& Monsieur BOUTEILLE Richard

Décès

Le 23/05/2019
Monsieur LECHEVESTRIER Joseph

le 24/06/2019
Monsieur CARREY Jean-François

le 04/07/2019
Madame LEFORT Marie

le 02/09/2019
Monsieur GUILLAUME Norbert

le 06/09/2019
Monsieur ESNAULT Jean-Claude

le 26/09/2019
Monsieur MAUFFRAIS Jean-Luc

Urbanisme

Demandes de déclarations préalables

Date	Demandeur	Adresse des travaux	Objet
17/04/2019	**M. ROBERT Gérard**	*3 La Perrière*	Division en vue de construire
30/04/2019	**SEFC CORMIER pour M. MAILLARD Alain**	*50 Boculé*	Coupe et abattages d'arbres
13/05/2019	**M. MERDRIGNAC Stéphane**	*6 rue de la Commanderie*	Pose de grillage
11/05/2019	**M. SORT Antoine**	*20 rue de la Landelle*	Création d'une ouverture
24/05/2019	**M. BIARD Ronan**	*1 L'Epinay*	Construction d'un garage
19/06/2019	**M. PASDELOU Christophe**	*11 résidence des Camélias*	Abri de jardin et préau
20/06/2019	**M. MORICET Alain**	*2 résidence des Camélias*	Pose d'un portail et de clôture
26/06/2019	**M. DOS SANTOS Guillaume**	*12 rue de l'école*	Rénovation des menuiseries, abri de jardin et nouvel accès
19/07/2019	**Mme DURAND Isabelle**	*4 Coavou*	Création d'une véranda
19/07/2019	**Mme HAYT Florence**	*11 rue des Templiers*	Pose de velux et d'huisseries
25/07/2019	**M. PELTIER Régis**	*33 ter Coavou*	Pose d'un portail coulissant
25/07/2019	**M. GOULEY Aurélien**	*6 rue du Park*	Construction d'un muret
31/07/2019	**Mme LEMOAL Charline & M. MEDAR Thomas**	*29 résidence des Hortensias*	Extension en structure bois
01/08/2019	**M. BARBIERI Nicolas et Mme BARTHE Pauline**	*35 Coavou*	Rénovation d'une maison d'habitation
02/08/2019	**Mme LECUYER**	*6 rue des Templiers*	Division en vue de construire
12/08/2019	**SEFC CORMIER pour M. ROBERT Alain**	*Le Bois Brunet*	Coupe et abattage d'arbres
05/09/2019	**M. GADIOT Eric**	*27 rue des Templiers*	Pose d'une fenêtre
25/09/2019	**Mme BESNARD Chrystel**	*14 B Rue des Clossets*	Changement de destination maison d'habitation en maison d'assistantes maternelles
25/09/2019	**M. LE MORVAN Patrick**	*6 rue des Portes*	Edification d'une clôture (muret et clautras)

Demandes de permis de construire

Date	Demandeur	Adresse des travaux	Objet
06/05/2019	**SCI TRELAVILLE**	*20 rue des Templiers*	Aménagement des combles
04/07/2019	**M. BINKOWSKI Robert**	*3, 3 bis,5, 5 bis La Croix Moy*	Création de 4 logements
10/07/2019	**Commune de Vildé-Guingalan**	*16 rue des Templiers*	Démolition et reconstruction d'un boulodrome
25/07/2019	**M. GOURGAND Jean-Pierre**	*13 Boculé*	Construction d'un garage agricole
19/08/2019	**M. LECUYER Michel**	*20A rue de la Croix Nergan*	Construction d'une maison individuelle, carport, garage et abri de jardin
11/09/2019	**GB Immobilier**	*ZA de Vaucouleur - 6 rue des Moulins*	Extension d'un entrepôt

Travaux

Une ventilation double flux à l'école maternelle

En 2017, des capteurs ont été posés dans les bâtiments du groupe scolaire pour mesurer la qualité de l'air intérieur. Une action était recommandée car les résultats ont montré que le niveau de pollution de l'air est moyen.

Le système de ventilation avait été modifié à l'école primaire pour y installer deux ventilations à double-flux en été 2018. Cette opération a été renouvelée au mois de juillet 2019 à l'école maternelle. Les travaux ont été confiés aux entreprises EPR de PLENEE-JUGON pour la ventilation et l'éclairage dans les sanitaires, AMCI de PLUMAUDAN pour la pose du placo au plafond des sanitaires et l'installation d'un escalier escamotable et NOGUES de BROONS pour les travaux de couverture liés à l'opération. Coût global de ces travaux à l'école maternelle : 28 560,00 euros H.T.

Cette opération a été soutenue par l'Etat au titre de la « dotation de soutien à l'investissement public local » pour un montant de 20 000,00 euros. La commune a autofinancé cet investissement à hauteur de 8 560,00 euros H.T.

Repositionnement du calvaire dans le cimetière

Le calvaire situé dans l'allée principale du cimetière avait été démonté il y a quelques mois car il gênait la circulation. Cela avait eu pour conséquence la dégradation d'un caveau.
Le calvaire a été repositionné à l'entrée du cimetière à la fin du mois de septembre.

Travaux

Le blason
mis à l'honneur

Le blason de la commune apparaît désormais sur les véhicules communaux. Pour améliorer la visibilité et la sécurité des agents communaux, des bandes réfléchissantes ont également été posées.

Le parterre situé à l'angle de la route de Dinan et de la rue de l'Ecole a été réaménagé avec le positionnement du blason communal en son centre.

Voirie et aménagements paysagers

La réfection des rives a été entreprise sur une largeur de 1 mètre en plusieurs tronçons rues du Pont des Vignes et de la Croix Nergan.
Le programme de cheminements piétons d'accès au bourg continue avec le prolongement des allées reliant l'aire de covoiturage au lieudit la Borgnette.

Des travaux d'aménagement paysager sont entrepris sur la commune pour limiter l'entretien courant : enlèvement d'une haie pour y semer de la pelouse au lotissement des Hortensias et déplacement d'une clôture rue du Stade pour faciliter le passage du tracteur tondeuse.

Lotissement
Le Pré du Frêche

Naîtra dans quelques semaines un nouveau lotissement privé de quatre lots entre la rue du Pont des vignes et la rue du Porche. L'impasse qui desservira trois de ces lots se nommera « impasse Pré du Frêche ». Le plan d'aménagement et les coordonnées du lotisseur sont consultables en mairie.

Aménagement du parc, cœur de bourg

Le terrain stabilisé situé en centre-bourg est de plus en plus difficile à entretenir et le boulodrome est en très mauvais état. Ce dernier sera démoli puis reconstruit et l'offre de jeux sera complétée avec la création d'une piste et l'ajout d'une aire de jeux. Une zone pavée sera aménagée devant la maison des associations pour les rassemblements.

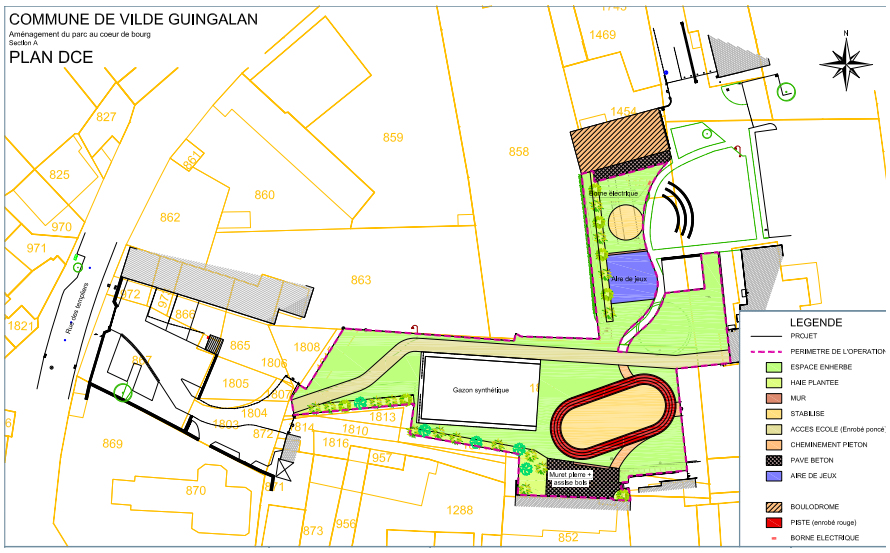

Actualités et Manifestations

Vildé propre

La première matinée citoyenne a eu lieu le samedi 18 mai. Un appel à la population vildéenne avait été fait pour nettoyer les bas-côtés des voies du bourg et des villages. Quatre groupes ont été constitués et 50 kg de déchets ont été ramassés.

Fête de la musique

Cette année, le comité des fêtes, avec la participation de la municipalité, a organisé la fête de la musique qui fêtait toutes les musiques.

La chorale de Créhen « *Les Baladins d'Emeraude* » a ouvert la fête de la musique à la Maison du temps libre avec des chants variés.

Un DJ est venu faire danser la commune et PARI GAGNÉ pour ce DJ Vildéen car après un début de soirée timide, les Vildéens se sont déplacés en nombre en milieu de soirée. Ainsi tout le monde a pu danser sur des rythmes modernes et populaires.

Feu d'artifice

Le samedi 13 juillet, un feu d'artifice communal a clos la soirée organisée par la société de chasse. La société POULARD ARTIFICES était chargée de la logistique.

Argent de poche

Le dispositif argent de poche permet aux jeunes Vildéens d'effectuer des petits chantiers à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation (15 euros par demi-journée).

Depuis le début de l'année 13 jeunes ont participé à cette opération en effectuant entre 2 et 12 demi-journées chacun selon leurs disponibilités et les jours déterminés. Le budget annuel avait été fixé à 1 500 euros et à ce jour 1 175 euros ont été distribués.

Les missions confiées étaient les suivantes : désherbage dans le bourg et au cimetière, nettoyage du mobilier dans les bâtiments communaux et peinture de la main courante des terrains de football.

Octobre rose

Octobre rose a rassemblé 550 randonneurs le 12 octobre à VILDE-GUINGALAN. Cet évènement est destiné à sensibiliser au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche.

Comme pour Mars bleu qui avait eu lieu le 23 mars sur la commune, les randonnées (5 kms et 10 kms) ont été organisées en partenariat avec la Ligue contre le cancer de Dinan, la commune, le Crédit Mutuel de Bretagne, La Mutualité Sociale Agricole, le Centre de coordination Bretagne du dépistage des cancers et les Amis des sentiers de Dinan et les marcheurs de PLUMAUDAN.

Les participants ont pu apprécier le concert gratuit de Magaly ROBERT et ses musiciens à l'issue de la randonnée.

Scolaire

Malgré un temps incertain et un risque d'orage qui ont nécessité un report de séances, les élèves de Madame DUFOUR ont pu profiter pleinement de la totalité de **l'initiation à la voile sur le lac de JUGON en juin dernier**.

Des lits surélevés et des couchettes en toile : un nouvel aménagement de l'espace sieste en maternelle pour une meilleure qualité du repos des petits.

Le groupe scolaire "1.2.3 soleil" accueille pour cette nouvelle année 132 élèves répartis en 5 classes (au lieu de 6 précédemment). Après le discours d'accueil de Madame Ménard, la Directrice, les enfants du primaire ont interprété la chanson apprise l'année dernière avec le Kiosque de Dinan " *il en faut peu pour être heureux*" tirée du Livre de la Jungle. Pour répondre aux directives ministérielles, le fronton de l'école sera doté de la devise de la République "Liberté, Egalité, Fraternité" agrémentée des drapeaux français et européen.

RÉPARTITION PAR CLASSE

Madame BRÉMONT :
2 TPS, 19 PS, 5 MS soit 26 élèves

Madame TOUTAIN :
7 MS, 22 GS soit 29 élèves

Madame LÉCLUSE :
19 CP, 6 CM1 soit 25 élèves

Madame MÉNARD :
15 CE1, 10 CE2 soit 25 élèves

Madame DUFOUR :
17 CM1, 10 CM2 soit 27 élèves.

Périscolaire

Accueil périscolaire
du matin et du soir

Notre été très chaud n'est plus qu'un lointain souvenir, l'accueil périscolaire a de nouveau ouvert ses portes pour de nouvelles aventures en espérant qu'elles soient aussi festives que l'année dernière.

Nous avons toujours en mémoire nos folies show, vertes, Friday bord Games, bouchons et surtout notre folie chocolat qui s'est avérée être un franc succès auprès des enfants et aussi des animatrices. Un vrai régal à renouveler…

Que du bonheur de piquer son morceau de banane ou son shamallow dans le chocolat (un grand merci à Christine qui grâce à ses dons culinaires nous a préparé une fondue chocolat parfaite).

Notre folie verte qui a très bien débuté avec la pousse de différents plants, n'a pas résisté à la canicule, à notre retour de vacances il ne restait que 2 ou 3 plants. Madame météo n'a épargné personne sauf nos framboisiers, toujours autant de fruits et surtout délicieux.

Les enfants ont tenu à faire un petit au revoir à Annie pour son départ en retraite, ils lui ont offert une composition florale réalisée par eux-mêmes. Ils n'ont pas oublié Thérèse, elle a reçu aussi une « poule florale » pour la remercier de son investissement auprès des enfants lors de l'aide aux devoirs.

Nous souhaitons à Annie une agréable retraite parsemée de petits bonheurs et de folies ; et bienvenue à Bérénice qui a pris le relais en septembre à l'accueil en tant qu'animatrice.

Aide aux devoirs

Des bénévoles assurent l'aide aux devoirs pour les enfants volontaires du CP au CM2 présents à l'accueil périscolaire le soir.

Un grand MERCI à Marie-Claude SPILMONT (bénévole depuis 2006) et Thérèse LEFORT (bénévole depuis 2009) qui ont assuré l'aide aux devoirs depuis au moins 10 ans du lundi au jeudi soir.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux bénévoles : Annie REHEL, Catherine ANDRIEU, Mélanie RONDEAU, Delphine COLAS et Michel MORICET qui interviennent les lundis et jeudis.

Arts et Culture

C'est reparti ! Nos musiciens Marcel et Claudine DESCHAMPS et Jean et Maryvonne BOUTEILLE, après de très nombreuses années de présence, ont décidé de passer le relais. Nous les remercions vivement pour leur engagement et les services qu'ils ont rendus. Nous accueillons Jean GOUHIER qui a gentiment accepté de prendre la relève. Il sera momentanément assisté d'Yvette DESHAYES. Quant à Marcel LETORT, il nous rejoindra dès que possible pour guider les pas de nos danseurs un jeudi sur deux de 17h à 18h30 à la Maison du temps libre.

La gymnastique a repris ses activités le mardi 24 septembre. La douzaine de participants se retrouve chaque mardi de 20h à 21h à la Maison du temps libre. Deux séances de découverte sont proposées avant tout engagement.

Le scrabble a connu le succès tout l'été. Nous nous retrouvons chaque jeudi de 14h à 17h à la Maison des associations.

Nous souhaitons une bonne année à tous.

Nous restons à votre disposition aux
06 70 42 90 08 ou 06 68 25 75 15

Le Comité des Fêtes

L'assemblée générale aura lieu le vendredi 25 octobre 2019 pour élire le bureau et fixer les dates des manifestations à venir.

Les Trois Coups de Vildé

Après le succès de leur dernière représentation, les « Trois coups de Vildé » se sont remis au travail tous les mardis soir à la Maison du temps libre à 21 heures.

Ils remonteront sur les planches courant février 2020 avec une nouvelle comédie qui allie rire et quiproquos. Une pièce où se retrouvent des personnages qui ont à première vue des vies ordinaires, mais jusqu'où ?...

La troupe vous donne donc rendez-vous en février pour venir découvrir leur nouvelle pièce, avec deux nouvelles anciennes qui ont rejoint la troupe : Madame COLAS Delphine et Madame CABUY Virginie.

Si vous voulez les rejoindre pour passer un bon moment ou pour les aider appeler : Madame CABUY Virginie au 06 61 78 18 30, vous serez les bienvenus.

Club de l'Amitié

Les activités ont repris les deuxièmes et quatrièmes vendredis du mois avec quelques sorties supplémentaires.

Le samedi 7 septembre 51 personnes, dont 14 enfants, sont parties de bonne heure pour PLANETE SAUVAGE à Port St Père. Une journée forte en émotion avec la visite du parc, le spectacle de dauphins, l'arche aux reptiles et le parcours jungle.

Une sortie Bowling a TADEN a été organisée le 15 octobre.

Le vendredi 6 décembre nous irons à St James pour un repas spectacle (strass et paillettes), puis nous nous retrouverons le samedi midi 14 décembre au Bistrot de campagne à l'occasion du repas de Noël du club.

Prenez date : Concours de belote le lundi 13 janvier 2020 à 14 heures à la Maison du temps libre.

Amicale des Cyclos Vildéens

Les vacances sont terminées, sauf pour les retraités assez nombreux au club.

Le mois d'octobre est là et tous les cyclistes se remobilisent pour profiter des températures clémentes les deux mois qui viennent.

Le club organise son concours de belote le 18 novembre 2019 à la Maison du temps libre. Tous les joueurs de belote seront les bienvenus. N'oubliez pas cette date.

L'Assemblée générale et les demandes de licences auront lieu fin octobre, début novembre.

Pour plus de renseignements ou si vous souhaitez nous rejoindre, contactez-nous au 02 96 27 08 87 ou au 02 96 27 06 34.

Football Club
Plélan Vildé Corseul (FC PVC)

Saison 2019-2020, le début d'une nouvelle page…

Les résultats de la saison passée étant légèrement décevants pour diverses raisons, les dirigeants en place ont préféré prendre un peu de recul. Ainsi j'en profite pour remercier une dernière fois : Kévin CROMBEZ, Vincent LEGOUTÉ et Didier LORRE pour leur investissement au sein du club au cours de ces dernières saisons. Une nouvelle équipe est arrivée avec Patrick CHEVALIER, ancien entraineur de Plancoët, comme entraineur principal et Gaetan HERCOUET pour l'équipe B, l'équipe C restant sous la houlette d'Aurélien GOULEY et de Valentin MÉNARD.

Un peu de changement pour les jeunes également avec le retrait de Christophe PIERRET qui sera remplacé par un trio ; Stéphane GUÉRIN, Georges GAUGLIN et Julien BRUNET pour la gestion de l'équipe U16, enfin en U11, nous accueillons deux nouveaux dirigeants : Julien GOUR et Romain GUILLET qui remplacent David TREUST.

Nous repartons donc avec 3 équipes seniors qui évolueront en D1 / D2 / D4 et 55 joueurs dont de nombreux retours de joueurs habitants ou formés sur les 3 communes, ce qui prouve une certaine attache. En jeunes, cela représente environ 130 enfants répartis en : une équipe U16, U15 à 8, 2 x U13, 2x U11, 4x U9, et les U7 se mettent en place tranquillement avec l'apprentissage du football hors compétition. Il reste des places dans chaque catégorie pour les enfants nés à partir de 2014. Contactez notre éducateur Joris au 06.98.29.32.76.

Petit retour en arrière sur notre tournoi annuel qui a eu lieu à Plélan et qui a réuni 50 équipes de jeunes le samedi 14 septembre et autant de bénévoles, que je remercie également pour leur investissement, qu'il soit ponctuel ou annuel. Les joueurs ou bénévoles du FC PVC ont également participé par solidarité à la course de 5km « Autour d'Emeric & Anthony » (cf photo) début Septembre.

Le club semble trouver son rythme de croisière, il ne reste plus qu'à concrétiser tout cela sur le terrain.

J'en profite également pour remercier la municipalité, qui après avoir bien travaillé sur le terrain d'honneur l'an dernier, a refait entièrement le terrain annexe cet été, ce qui est important pour pouvoir s'entrainer et progresser.

Sportivement.

Jérome MENARD, Président du FC PVC

Les Randonneurs

Le 23 juin l'association emmenait une centaine de marcheurs sur l'île d'Ars, sortie très appréciée qui a clôturé la saison.

L'assemblée générale des randonneurs qui s'est tenue le 21 septembre a été suivie d'un repas portugais le "Faïjoada". Il a rassemblé 130 personnes qui ont pu danser au son d'un orchestre dans la convivialité.

Le bureau a été renouvelé :

Président	Pierre MENARD
Vice -présidente	Nathalie DENIS
Secrétaire	Michel LECUYER
Secrétaire adjoint	Claude LEGOUX
Trésorière	Gisèle CAMPION
Trésorière adjointe	Yvette GODART

Le départ des randonnées a lieu à 14h30 précises et le retour vers 17h30. Elles sont encadrées par les responsables des communes et des bénévoles : 3 circuits sont au choix 5, 8 et 12 kms. Un goûter est offert à l'arrivée par la municipalité accueillante.

Le 31 janvier aura lieu la soirée comique avec José d'Lanti, dans la salle de l'Embarcadère à PLELAN-LE-PETIT.

Calendrier des randonnées

- 6 octobre à LA LANDEC
- 3 novembre à PLELAN-LE-PETIT
- 1er décembre à SAINT- MAUDEZ
- 5 janvier à PLOREC-SUR-ARGUENON
- 2 février à VILDE-GUINGALAN
- 1er mars à LANGUEDIAS
- 5 avril à TREBEDAN
- 3 mai à SAINT-MELOIR-DES-BOIS
- 7 juin à SAINT-MICHEL-DE-PLELAN
- 28 juin sortie annuelle dont la destination reste à déterminer.

Amicale Laïque de Vildé Guingalan

ECOLE 1-2-3 SOLEIL

Nous sommes une association de parents d'élèves bénévoles, nous organisons des manifestations afin de pouvoir financer des projets pédagogiques et culturels pour les enfants de l'école.

Vendredi 20 septembre a eu lieu l'assemblée générale de notre association. A cette occasion, un nouveau bureau a été constitué, renforcé par de nombreux membres actifs et motivés ! Nous les remercions chaleureusement ! N'hésitez plus à nous rejoindre…

Bureau de l'Amicale

Présidente :	Mme Sandrine HERNIO
Vice-présidente :	Mme Mélina LECLERC
Trésorerie :	Mme Marina ROBERT et
	Mme Charlotte GUILLARD
Secrétariat :	Mme Béatrice LEDEAN,
	Mme Katell HIANCE et
	Mme Marie-Pierre RIO

L'Amicale Laïque de l'école ça sert à quoi ?

Financement au sein de l'école
- Les sorties scolaires
- Les transports
- Petit matériel de bricolage pour les classes

Manifestations organisées
- Vente de chocolats, gâteaux...
- Concours de palets
- Tombola
- Kermesse
- Fête de Noël...

Et pour commencer l'année, toutes les familles de l'école ont été conviées à un pique-nique le samedi 14 septembre. Un beau moment à partager sous le soleil…

Rance Poker Club

Rance Poker Club :
votre association de poker près de chez vous !

Objet de notre association :
Développement du POKER moderne appelé le "No Limit Texas Hold'em", avec respect des valeurs de convivialité, tolérance, honnêteté, pédagogie, responsabilisation des personnes et prévention contre l'addiction et l'isolement (selon la législation en vigueur et en relation avec la police judiciaire).

Notre association loi 1901 a été créée le 6 juin 2012 et le siège social est à l'adresse du Président (6, résidence des Lilas 22980 Vildé-Guingalan).
Président : Xavier CABUY et trésorier/secrétaire : François MOREL.
Tous les niveaux de joueurs sont acceptés, chaque nouveau visiteur a le droit à DEUX parties gratuites avant d'adhérer ou non, et les parties se déroulent à La Maison des associations de la commune (rue de l'école), tous les LUNDIS à partir de 20h00 (retard autorisé jusqu'à 21h00 pour venir jouer, donc n'hésitez pas!).

Attention: l'accès de la salle (rue de l'école) est interdite aux moins de 18 ans et il y a aucun enjeu d'argent.

Au programme pour 2019 : beaucoup de championnats successifs pour cette 8ème saison sous forme de tournois récompensés par de nombreux lots (bons d'achat du commerce de votre choix, tickets d'entrée pour tournois en casino, cotisations futures gratuites). C'est l'intégralité des cotisations des adhérents qui est justement redistribué sous forme de lots, soit plus de 2000 € !

CA VOUS TENTE D'APPRENDRE le poker moderne OU BIEN de VOUS AMELIORER ?
Alors venez jouer un LUNDI soir et rejoindre une ambiance vraiment sympa et chaleureuse, avec tout de même une réelle probabilité de 2 chances sur 3, de gagner un lot !!!

" ACTUALITES " : Notre club vient de fêter son 21e adhérent régulier, grâce aux différents forums des assos et aux parrainages !!! Un résultat de fidélité et de sérieux très positif et satisfaisant pour notre club associatif !
De plus, nous remercions chaleureusement la commune et tous nos partenaires sponsors, fidèles depuis des années !

Alors qu'attendez-vous pour essayer ?
Donc n'hesitez pas à venir voir ou essayer, c'est gratuit !
A bientôt !

Tous renseignements supplémentaires au 06 50 58 80 60 ou par mail: xavier.cabuy@orange.fr. ou sur notre page Facebook : https://www.facebook.com/RancePokerClub

Association «Autour d'Emeric et d'Anthony»

Le 6 septembre 2019 a eu lieu la 10ème édition des Foulées d'Emeric et Anthony qui a rassemblé 198 coureurs aux 10 kms mesurés, 81 aux 5 kms mesurés et environ 80 marcheurs, encouragés par un public parsemé sur tout le long du parcours. Plus de 80 bénévoles ont de nouveau participé à la bonne organisation de cette manifestation à but humanitaire.

Cette année, l'association Autour d'Emeric et Anthony a dégagé un bénéfice de 6 000 € qui sera reversé pour moitié aux services pédiatriques de l'Hôpital Sud à RENNES et à l'Association Petits Princes à PARIS. Une belle fierté pour tous les membres du Bureau motivés à pérenniser ce rendez-vous sportif annuel !

Afin de remercier l'ensemble des bénévoles et des partenaires qui sont à nos côtés depuis 10 ans lors des Foulées d'Emeric et Anthony, un apéritif dinatoire a été organisé le 27 septembre dernier. Dans une ambiance conviviale, une centaine de personnes a pu se retrouver et échanger devant une rétrospective photographique de ces 10 dernières Foulées ! Un grand moment de partage et de reconnaissance ...

Entre autres fidèles soutiens, nous tenons à mettre à l'honneur Nadine RUBIN, qui court régulièrement au nom de l'association dans diverses compétitions, et qui a notamment participé aux 6 heures de Running à Plouër-sur-Rance en mai 2019 en courant seule durant les 6 heures !

Une performance sportive révélant son courage, sa combativité et son mental d'acier !

Les raisons de sa motivation ?

Nadine répond : « *J'ai tout simplement eu très envie de tester les 6 heures de running après avoir fait le relais l'année passée : le parcours est accessible, nature, et surtout l'ambiance est au rendez-vous, on est encouragé autant par les coureurs que par les spectateurs, c'est top ! 6 heures, ça peut sembler long mais en fait ça passe vite, et j'étais bien inspirée par ces 2 petites têtes blondes pour lesquelles je cours !*»

Merci et bravo à toi Nadine !

Rendez-vous le 11 septembre 2020 pour la 11ème édition des Foulées d'Emeric et Anthony,

toujours dans un même but ... redonner le sourire aux enfants malades !

Société de Chasse

Le repas « Jambon à l'Os » du samedi 13 juillet 2019, organisé par la société de chasse de Vildé-Guingalan, a réuni et ravi de très nombreux convives, à la grande satisfaction de tous les chasseurs. Après le tirage de la tombola, un feu d'artifice, proposé par la commune a été tiré. La soirée s'est terminée par un bal très apprécié.

La société de chasse remercie tous les chasseurs, leurs épouses et toutes les personnes bénévoles qui se sont mobilisés pour le bon déroulement de cette soirée ainsi que tous les artisans, commerçants et particuliers qui ont participé en offrant de nombreux lots pour la tombola.

Les chasseurs sont heureux d'accueillir un nouveau sociétaire : Monsieur MOREAU. Le bilan très satisfaisant de la saison 2018/2019 est encourageant pour la saison de chasse à venir. Lors de l'assemblée générale du vendredi 18 octobre 2019 le bureau a été renouvelé comme suit :

Président :	Thierry LAME
Vice-président :	Philippe GUERIN
Secrétaire :	Hermann LEBAS
Secrétaire adjoint :	Cyrille ROUILLE
Trésorier :	Aurélien GOULEY
Trésorier adjoint :	Dominique LAME

La société de chasse tient également à remercier tous les agriculteurs qui mettent leurs terres à disposition des chasseurs.

N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements, questions diverses ou problèmes.

M. LAME Thierry, le Président

Agenda des manifestations

Lundi 11 novembre 2019 :
COMMÉMORATION AUX MONUMENTS AUX MORTS

Lundi 11 novembre 2019 :
REPAS DES AINÉS OFFERT PAR LA COMMUNE

Lundi 18 novembre 2019 :
CONCOURS DE BELOTE à 14h00 (Cyclos de Vildé)

Samedi 7 et dimanche 8 décembre 2019 :
MARCHÉ DE NOËL (Miss Curvy)

Dimanche 5 janvier 2020 :
VŒUX DE M. LE MAIRE

Lundi 13 janvier 2020 :
CONCOURS DE BELOTE à 14h00 (Club de l'Amitié)

Dimanche 02 février 2020 :
RANDONNÉES (Les Randonneurs)

Dimanche 15 et 22 mars 2020 :
ELECTIONS MUNICIPALES

Samedi 21 mars 2020 :
REPAS À EMPORTER (Amicale laïque)

Samedi 4 avril 2020 :
THÉÂTRE (Comité des fêtes)

Espace Culture

SALLES DE SPECTACLE

EMBARCADERE
Rue des Plantations
22980 PLELAN LE PETIT
Tél. 02 96 87 14 27

THÉATRE DES JACOBINS
Rue de l'Horloge
22100 DINAN
Tél. 02 96 87 03 11

SOLENVAL
33 rue de la Madeleine
22130 PLANCOET
Tél. 02 96 89 41 09

LE LABO
10 Rue Victor Schoelcher
22100 DINAN
Tél. 02 96 39 47 80

http://saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr/

BREIZHGO

réseau de transport de la Région Bretagne

LIGNE 15

Horaires du 2 septembre 2019 au 30 août 2020

JUGON-LES-LACS > DINAN			
Toute l'année		Mardi et Jeudi	Mardi
JUGON-LES-LACS	Eglise	09:05	13:30
PLELAN-LE-PETIT	Mairie	09:15	13:35
SAINT-MAUDEZ	Mairie	09:20	13:40
LA LANDEC	Centre	09:23	13:43
VILDE-GUINGALAN	Mairie	09:27	13:47
TRELIVAN	Mairie	09:32	13:52
DINAN	Place Duclos	09:40	14:00
	Gare routière	09:45	14:05

DINAN > JUGON-LES-LACS			
Toute l'année		Mardi et Jeudi	Mardi
DINAN	Gare routière	12:00	16:00
	Place Duclos	12:05	16:05
TRELIVAN	Mairie	12:13	16:13
VILDE-GUINGALAN	Mairie	12:18	16:18
LA LANDEC	Centre	12:22	16:22
SAINT-MAUDEZ	Mairie	12:25	16:25
PLELAN-LE-PETIT	Mairie	12:30	16:30
JUGON-LES-LACS	Eglise	12:35	16:35

Trajet à réserver jusqu'à 2 heures avant l'heure de passage prévu à l'arrêt souhaité.

Les jours fériés, cette ligne ne circule pas

Informations et réservations : 0 810 22 22 22
du lundi au vendredi 7h00-20h00 et samedi 8h00-12h00 et 14h00-17h00

Ticket unique : 2€/par voyage / Carnet de 10 tickets : 15€

PLUS D'INFORMATIONS : WWW.BREIZHGO.BZH

Offices de tourisme du territoire

Venez découvrir le nouveau site internet de Dinan - Cap Fréhel Tourisme :

www.dinan-capfrehel.com

Vous y trouverez l'agenda complet des animations de tout le territoire, des idées de sorties/randonnées et beaucoup d'autres informations utiles. Vous pourrez également très bientôt réserver en ligne des visites guidées et/ou sorties nature.

Invitation

Jean-Yves JUHEL, Maire de la commune,
a le plaisir de vous inviter à assister à

la Cérémonie

le 11 novembre 2019 à 11h30

au Monument aux morts.

Les personnes de plus de 65 ans domiciliées sur la commune sont invitées à partager un repas gratuit à la Maison du Temps Libre à l'issue de la cérémonie du 11 novembre. Les aînés concernés seront visités par les élus.

Ceux qui n'ont pas reçu d'invitation sont invités à s'inscrire au secrétariat de la mairie, avant le 5 novembre.

Informations pratiques
Numéros utiles

SANTÉ

Maison médicale
20 rue des Templiers, VILDE-GUINGALAN
Médecins généralistes
Docteurs LECOMTE, MARIE,
LE PAUTREMAT, QUERIC
02 96 27 01 79

Centre Vitae
6 impasse de la Mairie, VILDE-GUINGALAN
Psychomotricienne
Mme Manuela COULON
06 94 21 04 06
Infirmière libérale
Mme Anne-Lise LAURENT
06 61 52 48 63
Ostéopathe
M. Sylvain JAGLIN
07 82 76 43 10
Naturopathe
Mme Nadège DAMIDE
06 33 30 70 09
Orthophoniste
Mme Marthe BOURGUIGNON
07 64 22 99 25

Etablissements de santé
74-76 rue Châteaubriand, DINAN
Hôpital René PLÉVEN
02 96 85 72 85
Polyclinique du Pays de Rance
02 96 85 85 85

EAU ET ENERGIE

Eau (SAUR) :
02 22 06 45 00
Dépannage électricité :
09 726 750 22

ÉCOLE

"Groupe scolaire 1, 2, 3 soleil"
Primaire : **02 21 08 00 05**
Maternelle : **02 21 08 00 06**
Cantine scolaire : **02 21 08 00 07**
Accueil périscolaire : **02 21 08 00 09**

AGGLOMÉRATION

DINAN AGGLOMÉRATION
02 96 87 14 14

DÉCHÈTERIES* :

Déchèterie Les Landes Fleuries
QUEVERT - Tél. 02 96 87 51 37
Lundi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45
Mardi : Fermée
Mercredi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45
Jeudi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45
Vendredi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45
Samedi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45
Fermée les dimanches et jours fériés.

Déchèterie de Conillé
SAINT-HELEN - Tél. 02 96 88 23 22
Lundi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45
Mardi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45
Mercredi : Fermée
Jeudi : Fermée
Vendredi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45
Samedi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45
Fermée les dimanches et jours fériés.

Déchèterie ZA de Beauvent
LA LANDEC - Tél. 02 96 82 13 71
Du 1er novembre au 31 janvier :
Lundi, mardi et vendredi : 14h00 - 17h00
Mercredi et samedi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00
Du 1er février au 31 octobre
Lundi, mardi, vendredi : 14h00 – 18h00
Mercredi et samedi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
* *Un badge est nécessaire pour accéder aux déchèteries de Dinan Agglomération.*

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service au 02 96 87 72 72 ou par mail à dechets@dinan-agglomeration.fr.